

JUDO CLUB SAKOORA PHALEMPIN

Bulletin Numéro

JUDO CLUB SAKOORA

INSCRIPTION SAKOORA
2021/2022

Demande d'Inscription
par mail. Retour des
dossiers par courrier.

Le Dojo se situe à l'entrée
du Complexe sportif

1, rue du Ponchelet,
Phalempin

REPRISE DES COURS :
29 SEPTEMBRE 2021

Plus d'infos par mail :
sakoorclubphalempin@
gmail.com

Le Judo Club SAKOORA propose:

- Une section Baby Judo (3-4-5 ans)
- Une section Judo 1 (6-7 ans)
- Une section Judo 2 (8-10 ans)
- Une section Judo 3 (11 et +) Ados/Adultes
- Une section Judo 4 (Adultes + de 14 ans)
- Une section Taïso

Le Judo en quelques mots.

Un sport éducatif, avec des valeurs morales à partager dans une ambiance conviviale, du loisir à la compétition. C'est un sport de combat aux multiples facettes dépassant les frontières du simple affrontement physique.

Avant tout c'est une discipline où chacun peut trouver ce qu'il recherche, et c'est là sa grande force.

Le judo ce peut être une philosophie de vie, une activité physique, de détente, mais aussi une famille, un moyen de s'amuser et de prendre confiance en soi.

Dès son origine, le Judo s'est présenté comme une méthode complète d'éducation physique et morale, destinée à un large public visant notamment le développement de la santé de ses pratiquants.



*LE JUDO – La voie de la souplesse, celle du
corps et de l'esprit*

Rejoignez nous dès Septembre 2021 !!

Tarifs et Horaires

Cours	Adhésions	Licences	Cotisations Annuelles	Total pour l'année
Section Baby Judo	10 €	20 €	100 €/an	130 €/an/pers.
Section Judo 1-2-3-4 :	10 €	40 €	130 €/an	180€/an/pers.
Section Taiso	10 €	40 €	80 €/an	130€/an/pers.

	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h00/10h00				Taiso
10h30/11h30	BABY (3/4/5 ans)			
13h30/14h30	JUDO 1 : 6/7 ans			
14h30/15h30	JUDO 2 : 8/10 ans			
15h30/16h30	JUDO 3 : 11 et + Ados/Adultes			
17H00/18H00			JUDO 1 : 6/7 ans	
18H00/19H00			JUDO 3 : 11 et + Ados/Adultes	
17h30/18h30		BABY (3/4/5 ans)		
18h30/19h30		JUDO 2 : 8/10 ans		
19h45/21h30		JUDO 4 : Adultes (+ de 14 ans)		

Section Baby Judo : 1 séance/semaine (au choix mercredi ou jeudi)

Section Judo 1 : Peut participer jusqu'à deux séances/semaine (mercredi et/ou vendredi)

Section Judo 2 : Peut participer jusqu'à deux séances/semaine (mercredi et/ou jeudi)

Section Judo 3 : Peut participer jusqu'à deux séances/semaine (mercredi et/ou vendredi)

Section Judo 4 : Peut participer jusqu'à trois séances/semaine (mercredi et/ou jeudi et/ou vendredi)

Les Judoka doivent être prêts, en tenue lorsqu'ils entrent dans le Dojo.

Pour le bon déroulement de la séance et dans l'intérêt de l'enfant, les parents sont invités à ne pas rester dans le Dojo pendant les heures de cours, cependant des animations parents/enfants vous seront proposées dans l'année, pour découvrir ce que votre enfant apprend au Judo.

Tenue Judo :

Kimono, ceinture, claquettes (pieds nus interdit pour arriver au bord du tapis). Il est possible d'être en survêtement (sans boutons, cordes et fermeture) pour les cours d'essais (deux essais gratuits).

Inscription : Pour les dossiers d'inscriptions, prévoir impérativement :

Un certificat médical pour la pratique du Judo loisirs et/ou en compétition + une photo + le formulaire de licence + la feuille d'inscription, rempli soigneusement et signé.

Merci de renseigner lisiblement les informations demandées sur les différents documents.

Attention de ne pas oublier de cocher la case correspondant à votre situation médical, dans le cadran figurant sur le formulaire de licence.

Demande des dossiers d'inscriptions : sakoorclubphalempin@gmail.com

Renvoi des dossiers par courrier : Judo Club Sakoora Phalempin, 4 rue Jean Mermoz, 59133 Phalempin

ATTENTION : NOTE IMPORTANTE

Les médecins étant très sollicités, nous vous conseillons de prévoir votre rdv chez le médecin traitant très rapidement, afin de joindre le certificat médical dans votre dossier d'inscription.

Sans certificat médical dans le dossier d'inscription, il sera refusé et renvoyé.

Seuls les nouveaux adhérents pourront faire deux séances d'essai avant inscription.

LES ESSAIS ET INSCRIPTIONS SONT POSSIBLES TOUTE L'ANNEE

Nous contacter

sakoorclubphalempin@gmail.com

<https://phalempinjudo.wixsite.com/sakoora>



REGLEMENT INTERIEUR DU JUDO CLUB SAKOORA PHALEMPIN

Art. 1 : Désignation

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : *JUDO CLUB SAKOORA PHALEMPIN*.

Art. 2 : Les lieux

Le siège social est fixé au 4, rue Jean Mermoz 59133 PHALEMPIN

Le dojo est fixé au Complexe Jacques Hermant, 1 rue du Ponchelet, 59133 PHALEMPIN

Art. 3 : Le bureau

Il est élu tous les trois ans par les membres licenciés ou leurs représentants légaux lors de l'assemblée générale.

La Présidente : Mme Sarah Subts

Le Trésorière : Mr Philippe Fleury

La Secrétaire : Mme Virginie Guichard

Art. 4 : Le dossier d'inscription

La fiche d'inscription doit être dûment remplie et signée par le pratiquant ou son représentant légal.

La signature implique l'acceptation totale du présent règlement.

L'adhésion au Judo Club Sakoora ne peut être considérée comme valide qu'après remise du dossier d'inscription complet.

Art. 5 : La licence

Le participant doit être licencié à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA).

Cette licence représente l'assurance mais aussi l'affiliation à des organismes reconnus par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Art. 6 : La cotisation

La cotisation est versée pour l'année complète et ne peut pas être remboursée au cours de la saison sportive. Un tarif dégressif à partir du 2^{ème} membre d'une même famille peut avoir lieu. (5 euros/enfant à partir du 2ème)

Paiement possible en 2 fois – Dépôt des chèques le 5 du mois (oct – nov).

Pour les inscriptions multiples au sein d'une même famille, prévoir un paiement/inscription.

Art. 7 : Le certificat médical

Le certificat attestant “l’aptitude à la pratique du Judo loisir et en compétition” est obligatoire pour l’inscription. Si le club n’est pas en possession de ce document, l’accès aux tatamis sera refusé au pratiquant.

Art. 8 : La responsabilité des parents

Les parents sont responsables de leurs enfants :

- Jusqu’ à l’arrivée du professeur;
- Dans les couloirs et vestiaires du complexe sportif (prise en charge du club uniquement dans le dojo);
- Après la fin de la séance d’entraînement.

Pour assurer un meilleur déroulement des cours et ne pas déconcentrer les pratiquants, il est demandé aux parents de ne pas assister aux cours. Il leur est également recommandé d’accompagner les enfants lors des déplacements pour les compétitions.

Art. 9 : La ponctualité

Les pratiquants se doivent d’arriver à l’heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l’autorisation du professeur. Les parents ou les représentants légaux des enfants doivent venir chercher les jeunes pratiquants à la fin du cours et avant le début du cours suivant.

Art. 10 : La tenue

Le pratiquant ne peut pénétrer sur le tatami qu’en judogi (kimono blanc). Seul le port du tee-shirt blanc sous le kimono est autorisé pour les filles. Afin de ne pas perturber l’enchaînement des cours, il est demandé au pratiquant de se changer dans les vestiaires. Le pratiquant doit être en parfait état de propreté : pieds et mains propres, ongles courts, cheveux longs attachés (barrettes interdites) et kimono propre. Tous les bijoux sont interdits sur les tatamis (montres, bracelets, boucles d’oreilles, piercings, bagues). **Le pratiquant doit se déplacer dans le dojo ou ses abords immédiats en claquettes (zoories, tongues, chaussons).**

Art. 11 : Le comportement

Le respect des personnes et du matériel sera exigé de la part de tous les pratiquants.

L’attitude du pratiquant pendant l’entraînement reflète son respect envers le professeur. En conséquence, chacun est tenu d’adopter une posture digne pendant les entraînements.

Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements pourra être exclue temporairement ou définitivement.

Art. 12 : Absence aux cours

L'inscription est annuelle. L'absence aux cours ne dispense pas du paiement de la cotisation.

Art. 13 : Sécurité

L'accès aux tatamis est interdit aux non pratiquants.

Il est recommandé de ne pas laisser les enfants se déplacer seuls jusqu'au dojo. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur ou d'un membre du comité directeur avant le début du cours.

Il est interdit de consommer chewing-gums, bonbons et autres denrées sur les tatamis.

Il est recommandé de ne pas laisser d'affaires personnelles dans les vestiaires. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Art. 14 : Hygiène

Le dojo n'est pas la propriété privée du club. Il est destiné à la pratique des arts martiaux.

En conséquence, tous les membres, parents et visiteurs sont tenus de veiller à la propreté générale du dojo :

- Utiliser les poubelles,
- Ne pas circuler pieds nus dans les locaux,
- Maintenir propres les abords des tatamis,
- Ne pas fumer ni dans les vestiaires, ni dans le dojo,
- Ne pas introduire de denrées sur les tatamis.

Art. 15 : Saison sportive

Les cours sont assurés pendant toute la saison sportive de septembre à mi-juin. Toutefois les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Les professeurs peuvent cependant organiser des stages pendant les vacances scolaires.

Art. 16 : Le passage de grade

Le passage de ceinture se fait par le professeur de judo diplômé d'Etat, au moment où celui-ci juge le comportement et les connaissances du candidat satisfaisant. Le candidat doit satisfaire à l'ensemble du programme technique vu dans l'année.

Le grade du judoka représente trois valeurs :

- La valeur moral - Shin,
- La valeur technique - Gi,
- La valeur corporelle – Taï



SAKOORA CLUB
PHALEMPIN
JUDO . TAISO

PHALEMPIN
ACTIVE PAR NATURE



**Transports
I.T.T**

PROFIL COLOR
Coiffeur Coloriste

Le Coin Des Fleurs



Toutes compositions florales
2bis Residence le Nouveau Village
59133 Phalempin



L'étoilerie



la Maison
de l'Optique

Thibaut Druon



**Transports
I.T.T**

